

## **Rapport de la sous-commission des comptes 2005**

### **Dicastère de M. Laurent Kurth**

#### **Séance du mercredi 15 mars 2006 de 8h00 à 12h15.**

##### Personnes présentes du dicastère :

- Monsieur Laurent Kurth, directeur
- Monsieur René Barbezat, chef du service financier
- Madame Ioana Niklaus, cheffe du service des ressources humaines

Remarque : à la demande des commissaires de la sous-commission, les autres personnes (Mme Aeschlimann, Mme Choulat, Mme Steiger-Béguin, M. Clerc et M. Santschi) n'ont pas été convoquées à cette séance. Les commissaires ont souhaité axer leurs travaux essentiellement sur les sujets financiers, la gestion des ressources humaines et des approches transversales impliquant tous les services.

##### Membres de la sous-commission :

- Madame Sylvia Morel (RAD) (arrivée plus tard et excusée)
- Monsieur Didier Capit (PS)
- Monsieur Jean-Charles Legrix, rapporteur (UDC)

##### Les documents suivants nous ont été remis en début de séance, soit :

- Analyse des résultats des comptes de l'exercice 2005 de Monsieur Laurent Kurth
- Analyse des contributions (projet) fait par Monsieur René Barbezat
- Tableaux de bord RH, effectifs 2005-2006 faits par Madame Ioana Niklaus

#### **DIVERS ELEMENTS, QUESTIONS ET REMARQUES GENERALES :**

##### Organisation du travail de Mme Sylvène Aeschlimann au contrôle financier :

Un commissaire souhaite connaître l'organisation des travaux du contrôle financier et si la personne travaille en toute indépendance. Les réponses sont les suivantes :

- au niveau hiérarchique, elle dépend du Conseil communal,
- au niveau fonctionnel, elle dépend du chef du dicastère des finances,
- elle propose un planning chaque année au Conseil communal pour les sujets et les départements qu'elle souhaite analyser et visiter,
- elle essaye de faire un tournus tous les 4 ans dans les différents dicastères.

Délimitation des charges et des produits dans le bon exercice comptable :

Un commissaire relève qu'il manque une certaine rigueur au niveau du respect de la bonne période comptable. Par exemple : au service économique (122) dans le compte 3657900.

Vivre Chaux-de-Fonds, illumination Espacité, une charge de CHF 24'990.10 est passée dans les comptes 2005 alors que cela correspond à des frais 2004.

Le problème que les services centraux communs rencontrent, c'est que certains chefs de service ne sont pas des gestionnaires et qu'ils ne mesurent pas vraiment l'importance d'une bonne délimitation des coûts.

Le contrôle des finances vérifie systématiquement la délimitation périodique et fournit des explications aux services à ce sujet lors de chaque révision.

D'autre part, le chef du dicastère nous informe que ce problème devrait s'améliorer par le regroupement de certains services avec comme conséquence directe, une taille de service plus important qui permette de donner ce genre de travail à une personne compétente au niveau de la gestion administrative.

Gestion des débiteurs, pertes sur débiteurs :

Un commissaire relève que nous avons toujours un montant extrêmement élevé de pertes sur débiteurs (compte 3300100), soit un montant total de CHF 944'504.33 (CHF 298'985.41 sans l'hôpital et SI) auquel il faut encore ajouter les remises et rectificatifs fiscaux (compte 3300300) pour un montant de CHF 4'677'017.90, soit au total pas moins de CHF 5'621'522.23 perdu en 2005 et demande quelles mesures sont mises en place pour remédier à ce problème récurrent depuis plusieurs années.

Un trend extrêmement inquiétant et alarmant est constaté aussi au niveau des intérêts de retard (compte 4211300) puisqu'ils passent de CHF 882'125.65 en 2004 à CHF 1'603'597.11 en 2005. Si l'on fait abstraction d'un transfert de compte de CHF 100'442.28, cela fait une augmentation réelle entre 2004 et 2005 de CHF 621'029.18, soit une progression de 70,4 % en 1 an.

Il semble que par le passé, chaque service assurait la gestion des débiteurs à sa manière et que beaucoup de documents étaient sur Excel, Word ou autres. Le Contrôle des finances avait du reste constaté des différences importantes entre les listes semi-manuelles et les débiteurs réels.

Le module suivi des débiteurs a été mis en place dernièrement. Toutes les factures sont maintenant dans les comptes avec une gestion centralisée.

Courant 2005, un logiciel que la commune possédait déjà a été adapté et ce logiciel permet maintenant de gérer le contentieux.

Il faudrait encore mettre en place un système qui permette à l'ensemble des services de savoir qu'une personne n'est pas à jour avec ses paiements, ceci afin de bloquer toute nouvelle livraison, prestation ou autre. Il faudrait pour cela avoir également une gestion centralisée des commandes.

#### Caisse de retraite, nouveau système :

Un commissaire constate que suite au nouveau système adopté pour les nouveaux conseillers communaux (M. Hainard, M. Kurth et M. Barben) entrés en fonction en juin 2004, le montant du compte 4361000, contribution prestations de retraite, passe de CHF -52'158.- en 2004 à seulement CHF -5'250.60 en 2005. Comment cela est-il possible alors que 2 conseillers communaux anciens (Mme Stähli-Wolf et M. Berberat) sont restés sous l'ancien système de prévoyance ?

Il nous est indiqué que le changement de système de prévoyance professionnelle des Conseillers communaux en cours d'année a généré une extourne. Au final, cette rubrique est la résultante de cotisations de CHF 21'000.- environ (conseillers soumis à l'ancien système de prévoyance) et de remboursements opérés en faveur de la CPC concernant l'exercice 2004 (introduction du nouveau système en 2005 avec effet rétroactif en 2004) pour un montant de l'ordre de CHF 16'000.-.

#### Règlement pour les conseillers communaux qui cumulent des mandats :

Un commissaire souhaite savoir quel est le montant que Monsieur Berberat, Conseiller national, ristourne à la Ville sachant qu'un parlementaire touche en moyenne un montant brut y.c. indemnités et commissions de l'ordre de CHF 80'000.- à 100'000.- pour une charge de travail correspondant à environ 50 % à 60 % d'un temps plein.

Il signale aussi que le problème va se poser également lors de l'entrée en fonction de Madame Frésard qui assumera encore des fonctions au sein de SIM SA pour le projet SIRUN.

Un autre conseiller communal, Monsieur Jean-Pierre Veya en tant qu'administrateur du nouveau EHM, touche annuellement CHF 15'000.- et il en reverse l'intégralité à la Ville dès 2006.

Les commissaires souhaitent qu'un règlement soit mis en place qui stipule clairement les conditions et les montants que doivent reverser les personnes qui cumulent les mandats. Un commissaire relève également que ce n'est pas un problème de personne, mais qu'il faudrait régler le cas, car d'autres conseillers communaux pourraient un jour être appelés à cumuler d'autres fonctions et il faut que la règle soit identique et équitable pour tous.

Il lui est répondu que Monsieur Berberat ne ristourne rien, mais qu'il a engagé un assistant parlementaire qu'il finance par une partie de l'indemnité qu'il touche. Ce point, réglé lors de la précédente législature est en cours de réexamen. Le Conseil communal accepte de codifier la pratique qu'il retiendra et qu'il souhaite harmoniser avec la pratique d'autres villes. Il est par exemple en train d'examiner comment pratique la ville de Neuchâtel avec Mme Garbani qui est dans la même position que Monsieur Berberat.

Nouveaux comptes « Loyers et charges fictives » (3147000, 3147050, 4235200, 4362150) :

Des nouveaux comptes ont été introduits pour mesurer plus finement le réel coût des loyers vacants et des subventions accordées ou baisse de prix. On mentionne dans le compte primaire les loyers en plein et dans ces nouveaux comptes la différence dans un but d'analyse.

Les commissaires souhaitent que le mot fictif soit retiré afin d'éviter certains malentendus à la lecture des comptes.

On nous informe que le terme « fictif » sera purement et simplement supprimé.

Suivi de la masse salariale et statistique des mutations de personnel :

Un commissaire signale que les coûts du personnel représentent environ 50 % des charges de la commune et que nous devrions avoir un bien meilleur suivi sur ce poste. Il serait souhaitable que la commission financière puisse obtenir régulièrement (par mois ou par trimestre), des tableaux de bord avec des données précises sur les grandes masses et les variations par rapport au budget (en Frs et en nombre de personnes).

Il est répondu que les effectifs des personnes dans l'administration centrale sont déjà faibles et que si ces personnes doivent faire de nouvelles statistiques, il faudra impérativement les décharger d'autres tâches.

Le service des finances réfléchit à l'éventuelle suppression du bouclage intermédiaire, qui n'est absolument pas fiable et très imprécis et qui occasionne un grand travail. Cela permettrait de dégager des ressources pour mieux suivre l'évolution des principaux centres de charges.

Les commissaires souhaitent connaître précisément comment a été construit le budget 2006. En effet, il semblerait que les délais de carence n'en fassent pas partie, ni les départs connus de personnes à la retraite, ni les coûts liés aux retraites anticipées.

Cette remarque sera prise en compte pour l'élaboration du budget 2007. Pour 2005 et 2006, les bases du budget sont les suivantes :

## 2005

### Éléments pris en compte

- Attribution automatique des hautes-paie.
- Rattrapage d'une demi-haute-paie dès le 1.7.2005 pour le personnel touché par le blocage au 1.1.2004.
- Gratifications pour 20 ans et 40 ans de service (compte 3019000 dans chaque service).
- PF pour 25 ans de service.
- Les indemnités d'assurances sont budgétées au compte 600 4363200 sauf pour le dicastère des Infrastructures (compte 4363200 dans chaque service). Les montants sont déterminés sur la base moyenne des dernières années.

### Éléments non pris en compte

- Aucune allocation de renchérissement pour le personnel relevant de l'échelle communale.
- Pas d'augmentation individuelle (promotions).
- Délai de carence pour les retraites.

## 2006

### Éléments pris en compte

- Allocation de renchérissement 1% pour le personnel relevant de l'échelle communale.
- Rattrapage complet de la haute-paie pour le personnel touché par le blocage au 1.1.2004.
- Gratifications pour 20 ans et 40 ans de service (compte 3019000 dans chaque service).
- PF pour 25 ans de service (concerne 4 personnes en 2006).
- Les indemnités d'assurances sont budgétées au compte 620 4363200 sauf pour les services suivants : 710 Voirie ; 715 Voirie-ateliers ; 716 Enlèvement des déchets non valorisables ; 720 STEP. Les montants sont déterminés sur la base moyenne des dernières années.
- Contribution sur traitements de 2,5%.

### Éléments non pris en compte

- Aucune hautes-paie automatique (blocage pour l'ensemble du personnel).
- Pas d'augmentation individuelle (promotions).

### Incidences des mesures prises sur le personnel et motivation générale :

La responsable des ressources humaines nous fait part de ses soucis et constatations liés au personnel communal. En effet, les points suivants nous sont rapportés :

- une certaine tension est perceptible dans l'administration communale en général,

- une résistance aux nombreux changements est présente chez certaines personnes,
- les employés communaux ont de la peine à comprendre qu'on leur demande toujours plus et qu'en parallèle, ils voient leur salaire baisser (contribution de solidarité de moins 2,5 % et inflation plus 1 %, soit une baisse de 1,5 %),
- certaines personnes sont inquiètes lorsqu'elles apprennent qu'une personne va partir, car elles n'ont pas la certitude qu'elle sera remplacée,
- les gens sentent qu'ils ne peuvent plus faire comme ils veulent et cela parfois dérange,
- la centralisation de certaines tâches est mal perçue par certains services, car c'est une certaine autonomie qui s'en va.

#### Service informatique communal, centre 123 :

Un commissaire aimerait savoir à quoi correspond la perte et différence sur débiteurs de CHF 16'885.10 ?

Cela provient d'une facture annulée et d'une autre liée à une société ayant fait faillite.

#### Parking, centre 212 :

Un commissaire s'étonne que ce poste soit déficitaire, assez surprenant pour un parking.

Il lui est répondu que cela était dû à un loyer progressif mis en place en faveur des collaborateurs de l'hôpital et que ce compte devrait être équilibré en 2006. Les commissaires pensent qu'il est primordial que ce compte soit rapidement bénéficiaire.

#### Etat civil, centre 140 :

Un commissaire relève qu'il est surprenant de voir le résultat net de l'Etat civil se monter à CHF 180'164.98 alors qu'il était budgeté à seulement CHF 136'100.-, soit une détérioration de CHF 44'064.98. Si nous centralisons des services, cela devrait amener des économies pour les 2 villes et non pas des coûts supplémentaires, sinon le but n'est pas atteint.

Il lui est répondu que des frais nouveaux sont venus se greffer depuis la décision de fusion. En effet, la facturation pour un logiciel a pris l'ascenseur. En outre, le salaire du chef du service facturé par le Locle avait été oublié lors de l'élaboration du budget. D'autre part, certains frais ne sont plus imputés selon la même logique, la clé de répartition a changé. Par exemple, avant, certains frais étaient imputés à la commune d'origine alors que maintenant c'est à la commune de domicile. Dans ce cas précis, le Locle est gagnant du fait que davantage de personnes étaient originaires du Locle, mais habitent à la Chaux-de-Fonds.

Station d'épuration, centre 720 :

Le compte 3803700, attribution à la réserve STEP, se monte à CHF 749'778.19 contre CHF 9'490.- prévus au budget, soit une différence importante de CHF 740'288.19. Cette différence aura une incidence positive l'année prochaine pour les citoyens qui verront leurs taxes d'épuration soit baisser soit ne pas augmenter malgré une augmentation des charges imputées à ce centre. En effet, la règle veut que le compte épuration doit s'équilibrer entre les charges et les produits.

SHE-hygiène et salubrité, centre 810 :

Un commissaire se demande pourquoi il y a un dépassement de 77,5 % entre le réel et le budget au niveau du compte 3156000 entretien-taxes-assurances véhicules ?

On nous informe que c'est lié à l'acquisition d'un véhicule au début de l'année 2005 en remplacement d'un véhicule qui aurait exigé de nombreuses interventions tant en carrosserie que mécanique pour passer l'expertise. Ce véhicule a été acquis alors qu'aucune décision n'avait été prise concernant le mandat de prestations des denrées ni sur le futur du service. La charge de ce véhicule aurait dû être répartie entre le service de l'hygiène et le laboratoire car il est utilisé pour les deux services. Il a été choisi d'acquérir ce véhicule d'occasion en fonction de son utilisation pour transporter des produits, du matériel de prélèvement et même parfois des cadavres d'animaux.

**ANALYSE DE L'EVOLUTION DE CERTAINS GROUPE DE COMPTES :**Budget des charges de personnel sans l'hôpital et sans les SI : (groupe 30) (Général) :

Un commissaire considère que la prévision des charges de personnel n'est pas très précise.

Il lui est répondu que le budget est proche de la cible, puisque le montant des charges de personnel sans l'hôpital et sans les SI se monte à CHF 106'317'106.36 dans les comptes 2005 contre un budget prévu de CHF 107'269'235.- soit un écart de 0,9 %.

Un commissaire relève que si nous voulons sortir des chiffres rouges, c'est bien ce poste qui représente 51,14 % des charges totales (sans l'hôpital et les SI) qui doit impérativement baisser en valeur absolue. Certaines prestations non indispensables devront être abandonnées si nous voulons pouvoir équilibrer un jour nos comptes.

Biens, services et marchandises, groupe 31 (Général) :

Un commissaire constate une baisse de 4,6 % entre le budget et les chiffres réels de 2005. En effet, le budget prévoyait (sans l'hôpital et sans le SI), un montant de CHF 32'962'340.- alors que les chiffres définitifs 2005 se montent à CHF 31'430'391.21, soit une économie de l'ordre de

CHF 1'531'948.79. Un commissaire souhaite remercier tous ceux qui ont participé à cet effort dans les différents services de l'administration.

Un commissaire constate que certains comptes liés aux biens, services et marchandises sont 1/3 ou plus inférieurs au budget. La preuve évidente est faite qu'il est possible de réduire les coûts lorsqu'il y a vraiment une volonté politique. Cela est réjouissant.

- Pour 2005, une directive a été donnée aux chefs de service afin que toutes les factures de novembre et décembre 2005 soient visées et acceptées par le directeur de dicastère.
- Pour 2006, une autre directive a été donnée aux chefs de service en leur disant qu'ils n'avaient le droit de dépenser au maximum que le 90 % du budget 2006. Si les 10 % restant sont indispensables, ils doivent recevoir une autorisation spéciale du Conseil communal pour engager la dépense.
- Le budget 2007 sera établi avec comme base 0, les chiffres réels 2005 chaque fois que cela semble réaliste.

Un commissaire relève qu'il est difficile de se retrouver au niveau de l'économat entre l'année 2004 et l'année 2005.

Il lui est répondu qu'il faut prendre en comptes les comptes suivants :

- 3101200 Fournitures admin.-imprimés
- 3105000 Economat, fournit. et matériel de bureau
- 4354700 Economat, ventes fournitures et matériel de bureau
- 4907100 Economat, factures internes

En effet, il a été décidé courant 2004 de modifier le budget 2005 et de prévoir un seul compte lié à l'économat dans chaque service pour les achats de matériel et les demandes d'impressions. Le compte « fournitures de bureau » a de son côté été réduit. Au profit du compte « frais d'économat ». Diverses erreurs sont survenues dans quelques services lors de ce changement de systématique, qui risquent de se retrouver encore en 2006 dans la mesure où elles sont apparues après l'élaboration du budget 2006. De façon générale, les frais d'économat ont été réduits grâce aux efforts faits dans les services, aux restrictions apportées par l'économat lui-même et à l'obligation pour les services de s'approvisionner auprès de l'économat communal pour leurs fournitures.

Intérêts passifs, groupe 32, centre Finances (600) :

Le montant des intérêts passifs du centre 600 s'élève à CHF 17'059'810.41 contre CHF 18'781'930.- au budget. Cette bonne surprise est due aux taux bas et favorables des marchés financiers. Ce montant aurait pu être encore plus favorable si la commune avait décidé de faire une politique à court terme, avec des taux actuellement très bas. La solution retenue par la commune a été de privilégier le long terme. Elle a fait des emprunts à des taux un peu plus chers qui lui garantissaient une

stabilité sur la durée. D'autre part, au vu des résultats catastrophiques de ces derniers exercices, cette décision a été sage.

### **ANALYSE DE CERTAINS COMPTES PAR NATURE :**

#### Gratification d'ancienneté de service (compte 3019000) (Général) :

Un commissaire constate que le budget 2005 avec un montant budgété global de CHF 57'555.- a été fortement sous-évalué, puisque les chiffres réels 2005 se montent à CHF 165'307.70. Il est très étonnant qu'un poste aussi simple à prévoir, soit à ce point sous-évalué.

Il nous est répondu que mise à part deux erreurs ponctuelles pour environ CHF 6'000.- (oubli de budget lié à une mauvaise indication dans le dossier), les écarts constatés sont liés principalement aux paiements partiels de la gratification pour 40 ans de service payée lors de départs en retraite anticipée ou à l'AI (8 cas) et aux gratifications non payées parce que prises sous forme de vacances (4 cas). Au total, l'écart se monte à CHF 13'000.- environ si l'on fait abstraction des variations enregistrées à l'Hôpital (écart de CHF 94'531.10), dont la gestion est indépendante des autres services.

#### Assurance accidents (compte 3051100) (Général) :

Un commissaire relève que presque systématiquement les montants réalisés sont plus bas que le budget.

C'est lié à la diminution de la masse salariale entre le budget et les comptes. En outre, les indemnités LAA, maladie, les allocations APG militaire/PC/maternité ne sont pas soumises aux primes LAA. Ces montants ne sont pas pris en compte lors de l'élaboration du budget.

#### Coût retraite(s) anticipée(s) (compte No 3074000) (Général) :

Ce compte totalise un montant de CHF 79'226.40 pour l'année 2005.

Pour les personnes qui demandent à bénéficier de cet avantage, la commune finance :

- 2 années de cotisations LPP
- 1 année de pont AVS

Ceci pour les collaborateurs qui quittent entre 60 et 62 ans.

#### Amortissement patrimoine administratif (compte 3311000), centre Finances (600) :

Un commissaire relève qu'il y a un énorme dépassement (budget CHF 265'500.- et réel 2005 CHF 1'593'401.-) de CHF 1'327'901.- par rapport au budget dans ce compte et souhaite des explications. Comme indiqué dans les explications, cela correspond à l'amortissement du centre opératoire protégé de l'hôpital, non-valeur découverte suite à la création de l'EHM.

En effet, la commune avait activé à tort ce montant à l'époque alors qu'elle aurait dû le passer en charge dans ses comptes. Un commissaire se demande si l'on va encore trouver des "cadavres" de ce genre dans les tiroirs des comptes de la commune ces prochaines années.

Frais relatifs à l'application légale (compte 3520200), centre service social (301)

Un commissaire demande ce qui a été enregistré dans cette rubrique et souhaite obtenir des précisions quant aux motifs de l'écart important de CHF 342'989.55 entre le budget et les comptes.

Il lui est répondu que le budget tenait compte d'éventuels reliquats de frais d'enseignement des différentes écoles de métiers en partant du principe que leurs facturations n'étaient pas toutes basées sur le même canevas (pas de certitude d'avoir reçu toutes les factures en 2004).

Participation Ton sur Ton, aide à l'achat (compte 3650100), centre Secr. aff. culturelles (500) :

Un commissaire demande pourquoi un montant aussi important que CHF 100'000.- est dans les comptes et pas prévu au budget et demande des explications sur cette dépense.

Il lui est répondu que c'était un engagement de l'ancien Conseil communal de l'ordre de CHF 200'000.- à titre de subvention culturelle pour favoriser l'achat de la salle du Progrès. Afin de respecter les engagements pris, il a été convenu de donner CHF 100'000.- pour les coûts d'achats en 2005 et de proposer CHF 100'000.- sur les crédits spéciaux 2006 au titre d'aide à la rénovation.

Les commissaires constatent que cet engagement était connu lors de l'établissement du budget 2005 (Mme Stähli-Wolf et M. Berberat faisant déjà partie du Conseil communal de l'époque) et qu'il n'est pas normal de ne pas l'avoir intégré dans le budget 2005. Le Conseil communal fournira des explications complémentaires.

Mesure d'incitation au transfert modal (Compte 3654000, centre Transports (150) :

Une charge importante de CHF 134'710.30 figure dans les comptes. Pour les cartes journalières CFF, les charges correspondent à 12 mois, alors que les recettes (compte 4350500 pour CHF 13'300.-) correspondent seulement à 3 mois. Des nouvelles recettes supplémentaires viendront s'ajouter en 2006, soit zone bleue généralisée avec vignettes. En outre, une clarification a été apportée entre les rubriques du compte "Transports".

Au niveau des cartes CFF, sur la durée cela est rentable. En effet, le prix de vente fait par les CFF à la Commune est inférieur au prix de vente refacturé par la commune.

Les coûts de mesure d'incitation au transfert modal sont les suivants :

<u>Cartes journalières CFF (4 cartes à CHF 8'500.00)</u>	CHF 34'000.00
<u>Subventions transports spéciaux : (CHF 57'210.30)</u>	
➤ Transports gratuité Xamax (supprimé en 2006)	CHF 41'856.40
➤ Journée portes ouvertes du 11 juin	CHF 6'722.90
➤ Biaufond	CHF 4'659.00
➤ Modhac- mobid'hac	CHF 1'377.00
➤ Noctambus	CHF 1'000.00
➤ Braderie – interurbain	CHF 797.00
➤ Nez rouge	CHF 450.00
➤ Taxis pyjama	CHF 348.00
<u>Subvention aux usagers : (CHF 43'500.00)</u>	
➤ Abonnements onde verte junior (CHF 50.-x 838) (introduit avec le Cifom)	CHF 41'900.00
➤ Achat vélos électriques New ride	CHF 1'600.00

Allocations communales (compte 3661700), supplément communal aux allocations complém. AVS/AI (compte 3661100) et politique sociale (compte 3654900) : (général)

Un commissaire signale que de forts dépassements de budget sont constatés dans les rubriques suivantes :

- cpte 3661700 Alloc. comm., réel CHF 285'000.-, soit + 23,9 % de plus que le budget,
- cpte 3661100 Suppl. com. aux alloc. compl. AVS/AI, CHF 443'640.-, soit + 10,9 % de plus,
- cpte 3654900 Politique sociale, réel CHF 62'376.-, soit + 38,6 % de plus que le budget,

donc un dépassement total de CHF 116'016.- représentant 17,2 % de plus que le budget prévu. La réglementation liée aux allocations communales a pris fin en 2005. Pour 2006, le Conseil communal devra présenter au Conseil général un rapport pour la poursuite, la modification ou l'abandon de ces allocations communales qui sont une spécialité maison à la Chaux-de-Fonds. Un commissaire signale que ce problème devrait être réglé par le canton et que ce n'est pas à la commune de la Chaux-de-Fonds à faire cavalier seul dans le canton. Le Conseil communal souhaite présenter un rapport courant 2006 qui règle la question de ces diverses allocations, soit allocations communales et allocations d'hiver, toutes versées en fin d'année.

Droit de superficie (compte 4276100), centre Finance 600 :

Un commissaire demande pourquoi les recettes ont été inférieures de 29% au budget 2005.

Le budget a été fait sur la base des chiffres 2004. En 2004, plusieurs personnes ont choisi de payer une rente unique au lieu de payer une rente annuelle.

L'avantage pour ces personnes, c'est qu'elles ne doivent pas payer l'indexation annuelle. On nous signale également que le Conseil communal va vers un assouplissement de sa politique liée au droit de superficie, ce qui aura pour conséquence de privilégier davantage le droit en pleine propriété sauf aux endroits où la commune veut garder des terrains pour d'éventuelles extensions futures.

Absentéisme, timbrages et indemnités d'assurances (compte 4363200) (Global) :

Un commissaire relève que le budget a été totalement sous-estimé, puisque sans l'hôpital et sans les SI, le budget prévoyait un revenu de CHF 524'540.- et que nous avons dans les chiffres réels un revenu de CHF 1'013'732.20, soit le double. Un des écarts importants se situe au centre voirie-frais d'entretien (710).

L'augmentation est due à des rattrapages, aucune absence significative pour maladie et accident n'a été relevée dans ce service. Le volume des encaissements ne dépend pas que du nombre de cas, mais aussi du niveau de salaire et de la durée de l'absence. En 2005, deux accidents ont généré des indemnités pour plus de CHF 80'000.-. En outre, plus de CHF 150'000.- d'encaissement concernent deux cas liés à des absences de 2004 et 2003. La situation est régularisée dans l'annonce des cas (sous réserve d'un cas pour lequel un différend existe encore entre compagnies d'assurance et pour lequel la Ville n'a encore rien encaissé).

Les commissaires relèvent que cette situation est très préoccupante. D'une part, il n'y a pas de gestion rigoureuse des absences et d'autre part, lorsque les personnes sont absentes, ce sont ceux qui restent qui doivent faire le travail des personnes absentes. Un accroissement des maladies de longue durée est constaté dans certains secteurs et cela est aussi préoccupant.

Il nous est dit que des projets sont en cours pour régler ce problème et que leur finalisation interviendra vers la fin 2006. Il est prévu de mettre en place un programme de gestion de l'absentéisme, de faire timbrer les personnes afin d'avoir un meilleur contrôle des présences et des absences.

Au niveau de la rapidité de déclaration/annonce des cas de maladie/accident, des améliorations réelles sont constatées et cela a comme conséquence positive que les remboursements arrivent plus vite

dans les comptes de la commune. Certains montants comptabilisés en 2005 correspondent au rattrapage effectué fin 2004.

Pour terminer, nous avons relevé quelques différences très importantes entre le réel 2004 et le réel 2005 ou entre le réel 2005 et le budget 2005 et souhaitons qu'une explication nous soit donnée sur les causes de ces écarts, soit : (chiffres sans l'hôpital et sans les SI)

<u>Comptes</u>	<u>Libellé</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>Budget 05</u>
3131300	Carburants – Huile	487'892	569'490	394'000

Les raisons principales sont l'augmentation de la consommation de carburants liée au déneigement ainsi que l'augmentation du prix de l'essence.

<u>Comptes</u>	<u>Libellé</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>Budget 05</u>
3161000	Locations	1'104'138	1'489'796	1'498'425

L'écart provient de l'école enfantine. La comptabilisation s'est faite dans le compte 3161000 en 2005 et dans le compte 3122200 en 2004.

<u>Comptes</u>	<u>Libellé</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>Budget 05</u>
4361300	Autres recettes	-950'516	-1'013'747	-1'207'180

L'écart concerne les recettes du projet SACSO, différées dans le temps.

<u>Comptes</u>	<u>Libellé</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>Budget 05</u>
4363300	Rembours. de traitements	-981'611	-540'542	-437'500

Remboursements apparaissant principalement aux écoles, sous la forme de remboursements de la caisse de remplacement. Imprévisible.

Nous tenons pour terminer à dire que nos travaux se sont déroulés dans un excellent climat et nous tenons à en remercier tous les intervenants.

Le rapporteur

Jean-Charles Legrix